

lec.
cirkeole



Le projet éducatif

Nos statuts, nos objectifs

L'association Loisirs et Culture est constituée d'après ses statuts pour une durée illimitée. Elle est inscrite au Registre des associations du tribunal d'instance de Metz sous le volume XIII N° 30, en date du 9 juin 1954.

Loisirs et Culture adhère au mouvement d'éducation populaire. A ce titre, Loisirs et Culture défend des valeurs de solidarité, de partage et d'entraide et rejette toutes les formes d'exclusion (racisme, xénophobie, homophobie...). Au travers de ses activités, Loisirs et Culture cherche à défendre et promouvoir les valeurs auxquelles elle adhère.

Les différentes manifestations et activités qu'elle organise sont ouvertes à tous les membres de l'association sans distinction d'opinions politiques, philosophiques ou religieuses, sous réserve de se conformer aux valeurs de l'association, ce qui exclut tout prosélytisme qui défend des valeurs contraires aux nôtres.

Nous nous proposons :

- D'offrir des activités pour toutes les tranches d'âge, activités culturelles et de loisirs de qualité.
- D'être un lieu de rencontres, d'échanges, de concertations et de débats.
- D'être porteur ou d'aider à la mise en place de projets.
- D'intervenir en milieu scolaire à la demande des enseignants.
- D'être financièrement accessible à tous.

Le contexte local

La commune

Montigny lès Metz est une banlieue messine à dominante résidentielle qui bénéficie d'une forte attractivité par son accessibilité. Sa proximité avec Metz, et ses multiples structures et infrastructures ainsi que la présence de plus d'une centaine d'associations, en font une ville agréable à vivre.

Dans le champ de l'enseignement, on comptabilise de nombreux groupements scolaires (publics et privés), et plusieurs établissements dans le secondaire.

On dénombre également une multitude d'infrastructures : complexes sportifs, centre nautique, bibliothèque et ludothèque, aires de jeux et espaces verts.

La population de la commune, bien qu'en diminution principalement du fait des fermetures des casernes, est relativement stable du point de vue de sa situation socio-économique et de sa structuration familiale.

Si Montigny lès Metz se découpe en huit quartiers, on lui reconnaît deux zones : Montigny bas et Montigny Haut. Dans chacune de ces deux zones évoluent des structures socioculturelles : Loisirs et Culture pour la première et Marc Sangnier et Les Cheminots pour la seconde. Si le siège de Loisirs et Culture est situé dans Montigny bas, où les problèmes sociaux sont moins prégnants que dans les quartiers situés dans Montigny haut, l'accueil collectif de mineurs concerne des enfants de tous les quartiers de Montigny lès Metz.

Loisirs et Culture

Carte d'identité :

- Forme juridique : association loi 1908, agrément Education Populaire.
- Conseil d'administration : 12 personnes.
- Bureau : président, trésorier et secrétaire
- Salariés : équipe de permanent(e)s en CDI
- Référents financiers : Ville de Montigny-Lès-Metz, Metz Métropole, DRAC Grand Est, Région Grand Est, Caisse d'allocations familiales Moselle
- Affiliation : Fédération Française des Ecoles de Cirque
- Autres partenaires : Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Education Nationale

Loisirs et Culture développe son action autour de trois grands pôles d'activité :

- Enfance : accueils périscolaire et extrascolaire
- Activités socioculturelles tout public : plus d'une vingtaine d'activités (arts plastiques, langues étrangères, danses, théâtre, expression corporelle, sportives, etc.)
- Cirque : Cirk'Eole, école agréée, avec la pratique du cirque loisirs, le cirque adapté (pour un public en situation de handicap), un lieu de formation avec sa classe préparatoire à l'entrée dans les écoles supérieures des arts du cirque, et aussi un lieu de résidence et de création ainsi qu'un lieu de diffusion.

Le choix de l'éducation populaire

L'**éducation populaire** est un courant de pensée qui cherche principalement à promouvoir, en dehors des structures traditionnelles d'enseignement et des systèmes éducatifs institutionnels, une éducation visant l'amélioration du système social. C'est-à-dire permettre l'accès du plus grand nombre aux savoirs et à la culture pour former des citoyens responsables et actifs.

C'est une éducation qui dit reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.

L'éducation populaire aujourd'hui

Progressivement, l'éducation populaire va se voir reconnue par l'Etat, tout d'abord par le front populaire en 1936 qui prend en considération les auberges de la jeunesse, et par la suite par la mise en place de la Direction des Mouvements de Jeunesse et de l'Education Populaire.

Longtemps, l'éducation populaire avait fonctionné sur le bénévolat, mais la mise à disposition par l'Etat de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, puis dans les années 1960 le développement de l'animation socioculturelle a professionnalisé en partie le mouvement de l'éducation populaire.

À sa création en 1954, Loisirs et Culture était exclusivement l'œuvre de bénévoles. Nous avons aujourd'hui 18 salariés.

Un contexte différent

L'environnement social et culturel dans lequel s'est développé l'éducation populaire pendant plus d'un siècle a connu de grands changements : le niveau d'éducation n'est plus le même (on va aujourd'hui à l'école jusqu'à 16 ans minimum et pour beaucoup bien au-delà), les revendications sociales, culturelles ont évolué, les enjeux politiques ne sont plus les mêmes, nous vivons dans une société plus individualiste etc.

On le voit avec la professionnalisation, l'évolution du contexte social, politique, économique, les pratiques de l'éducation populaire se diversifient, avec l'idée que l'éducation ne se limite pas à la période de scolarité obligatoire, tant sur les contenus que sur les publics concernés. Loisirs et Culture propose du cirque, du théâtre, des apprentissages (peinture, sculpture, poterie, langues étrangères, etc.), des loisirs, des activités pour des publics très différents et de tous les âges.

Alors qu'est ce qui nous différencie ?

L'éducation populaire se réclame de l'éducation à la citoyenneté, avec l'objectif de servir l'intérêt général ainsi qu'un ensemble de valeurs prenant la forme d'un projet de société qui envisage de réduire les inégalités dans le social, le culturel et l'économique et qui se doit d'être réalisé par la participation de tous.

L'éducation populaire doit contribuer à faire comprendre les enjeux et la complexité des situations vécues, à faire prendre conscience aux individus de leur place et de leur rôle possible, à leur faire acquérir de l'autonomie afin de maîtriser les situations plutôt que de la subir.

Loisirs et Culture, une association d'éducation populaire :

A ce titre, dans notre activité au quotidien, nous souhaitons porter les valeurs de solidarité, d'entraide, de partage, de refus de toutes formes d'exclusion. Toutes ces valeurs sont portées par notre projet éducatif dans le secteur de l'enfance.

Personne sur le bord de la route... Ces quelques mots résonnent comme une réponse face à la montée des inégalités, des injustices, des discriminations. Ils sont toute notre ambition : contribuer à l'émergence d'une société où chacun se reconnaît suffisamment de lien pour vivre ensemble.

Les objectifs principaux de notre projet éducatif sont l'éducation à la citoyenneté, la socialisation, l'accès à la connaissance, l'épanouissement de chacun. Il s'agit de reconnaître à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Les activités que nous mettons en œuvre, sont, au-delà de l'activité elle-même, un support pour développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe.

Aussi, notre projet éducatif intègre la nécessité de faire comprendre les enjeux et la complexité des situations vécues, de faire prendre conscience aux individus de leur place et de leur rôle possible, de leur faire acquérir de l'autonomie afin de maîtriser les situations plutôt que de la subir. Bref être « acteur » et pas uniquement « consommateur ».

Il ne s'agit pas d'être acteur uniquement de sa vie personnelle, mais d'inscrire cette action dans une ambition collective de transformation sociale.

Nos valeurs

La laïcité comme valeur de référence

Loisirs et Culture est une association laïque. La laïcité n'est ni une opinion, ni une doctrine, ni une religion, ni un catalogue d'interdictions ou d'obligations. **LA LAÏCITÉ EST UN PRINCIPE, destinée à promouvoir à la fois la liberté de conscience, l'égalité de droits et l'intérêt général.**

Le principe de laïcité concerne **l'enfant**, dont la conscience en éveil doit être respectée et protégée de tout prosélytisme, et **le futur citoyen** qui doit être encouragé à l'étude, au libre examen, au questionnement permanent, à l'autonomie de jugement, à la critique éclairée ainsi qu'à l'engagement dans la cité. Il s'agit de mettre l'enfant et le futur citoyen à distance de tout communautarisme, de toute idéologie ethnocentrique, de tout dogme et de toute organisation intolérante et sectaire.

La justice

La justice revêt à la fois un aspect moral (ne pas prendre plus que son dû, ne pas être avantagé, être considéré comme tout le monde, ni plus, ni moins, etc.) et un aspect politique (respecter la loi, respecter la règle). La loi, la règle, sont indispensables à toute vie en société, mais, peuvent être injustes (ou ressenties comme telle). L'idée de justice est donc avant tout une valeur morale qui fait référence à l'égalité, la fraternité, la solidarité.

La dignité, le respect

La Dignité et le respect, sont des valeurs inséparables qui inspire la tolérance, la solidarité, le faire ensemble pour un monde qui réserve à chacune et chacun une place d'humanité, « sa propre place ».

Être digne, c'est vivre la tête haute fier(e) de qui je suis, libre, en connexion avec le monde qui m'entoure, être, c'est se respecter soi-même, respecter l'autre et les autres, respecter l'environnement et les biens communs.

"Le respect est une forme d'engagement permanent, une obligation absolue, inconditionnelle vis-à-vis de l'Autre, c'est le ciment indispensable du vivre ensemble, permettant et participant à la déclinaison, l'expression d'autres valeurs qui, sans respect, seraient amoindries et/ou dévoyées."

Respecter c'est instaurer un lien d'égalité, une symétrie, c'est l'expression de la fraternité, c'est laisser le champ à la liberté de l'Autre, donner place à l'individu au sein du collectif, et rendre le collectif cohésif et protecteur de cet individu.

La solidarité

La solidarité est le sentiment de responsabilité et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement obligées les unes par rapport aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. La solidarité conduit l'homme à se comporter comme s'il était directement confronté au problème des autres, sans quoi, c'est l'avenir du groupe (donc le sien) qui pourrait être compromis.

La solidarité est un lien fraternel et une valeur sociale importante qui unissent le destin de tous les hommes les uns aux autres. C'est une démarche humaniste qui fait prendre conscience que tous les hommes appartiennent à la même communauté d'intérêt.

La solidarité doit être distinguée de l'altruisme qui conduit à aider son prochain, par simple engagement moral, sans qu'il y ait nécessité de réciprocité, ainsi que de la coopération où chacun travaille dans un esprit d'intérêt général pour l'ensemble.

Le contexte social

Le principe même de solidarité est aujourd'hui menacé

Un discours contre l'assistanat prolifère et remet en cause le principe même de solidarité : pour certains, « l'assistanat est le cancer de notre société » ; « nous consacrons des milliards à maintenir les gens dans l'assistanat » ; « nous avons envoyé un message désastreux à notre jeunesse et découragé le travail en faisant de l'assistanat une situation plus confortable que l'activité » ; « il suffirait de traverser la rue pour trouver du travail », etc. Tous ces propos ont été tenus par des responsables politiques et visent à stigmatiser une population fragilisée et à remettre en cause la Solidarité.

Parallèlement, frauder l'impôt, éviter l'impôt, réduire les droits sociaux, instaurer des boucliers fiscaux, rechercher de façon acharnée à faire de l'argent, s'accaparer les richesses, percevoir des revenus exorbitants, sont autant d'actes d'insolidarité très peu dénoncés et peu combattus.

Montée de la misère sociale et de l'injustice

La montée des inégalités, la précarité et le chômage, notamment des jeunes, qui frappent des millions de personnes, désagrègent chaque jour un peu plus notre tissu social et des populations entières prises dans les difficultés du quotidien, perdent leurs repères.

Parce qu'elles aggravent la misère sociale, qu'elles mettent en danger la démocratie (nous pouvons le constater à chaque élection qu'elles soient nationales ou locales), l'austérité et la réduction des dépenses publiques, ne peuvent pas être les seules réponses.

Les contraintes budgétaires ne doivent pas aboutir à réduire le soutien au monde associatif. Le mouvement associatif, c'est aussi plus d'un million d'emplois...et à ce titre, c'est aussi un moteur de l'économie, mais un moteur construisant du lien social. Le mouvement associatif possède un potentiel de développement, qui ne demande qu'à être soutenu...développer l'emploi dans ce secteur, c'est aussi développer une richesse **qui contribue largement au bien-être général de la population.**

Construire du lien social

Loisirs et culture a développé l'emploi : pas l'emploi précaire, ni l'emploi pour l'emploi.... Non, l'emploi pour proposer des activités de qualité pour tout âge, accessibles à tous financièrement, aux étudiants, demandeurs d'emploi, et familles nombreuses, avec examen au cas par cas des situations les plus difficiles. L'emploi pour faire vivre Loisirs et Culture, ce lieu de rencontre et d'échange, l'emploi pour intervenir en milieu scolaire et en milieu spécialisé, pour le périscolaire, l'emploi pour les activités cirque, accueillir les artistes en résidence et offrir une programmation de qualité, l'emploi pour les activités adultes et la mise en place de tout projet qui s'inscrit dans les valeurs de notre association.

Notre société a besoin d'un sursaut solidaire. Il importe pour la démocratie d'en finir avec une présentation caricaturale de la solidarité, du droit à l'assistance, qu'il est injuste et humiliant de qualifier d'assistanat. Il convient au contraire de réaffirmer le rôle central de la solidarité dans une démocratie.

« Le mouvement associatif est un des moyens pour construire du lien social, un des moyens pour redonner du sens à notre société, une société où chacun se reconnaît suffisamment de liens pour vivre ensemble. C'est ce qu'inlassablement, nous répétons chaque année et que nous essayons de mettre en pratique dans notre action au quotidien ».

Notre action

Les objectifs principaux de notre projet éducatif sont l'éducation à la citoyenneté, la socialisation, l'accès à la connaissance, l'épanouissement de chacun. Les activités que nous mettons en œuvre, sont, au-delà de l'activité elle-même, un support pour développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe.

Notre démarche éducative :

Notre démarche éducative intègre les valeurs liées à la citoyenneté : l'égalité, la liberté, la fraternité, la participation, la justice sociale. Notre volonté de ne laisser personne sur le bord de la route et ainsi contribuer à un monde où chacun se reconnaît suffisamment de lien pour vivre ensemble nous oblige, dans nos pratiques au quotidien, à favoriser :

- **la mixité sociale**, pour lutter contre les inégalités qui s'accroissent et favorisent les dynamiques d'appartenance et d'exclusion qui mettent à mal la justice sociale.
- **la mixité culturelle**, car l'éducation populaire ne se limite pas à la diffusion de la culture académique, elle reconnaît aussi la culture dite populaire (culture ouvrière, des paysans, de la banlieue, etc.). Elle s'intéresse à l'art, aux sciences, aux techniques, aux sports, aux activités ludiques, à la philosophie, à la politique. Cette éducation est perçue comme l'occasion de développer les capacités de chacun à vivre ensemble, à confronter ses idées, à partager une vie de groupe, à s'exprimer en public, à écouter, etc.
- **la mixité des genres**, pour lutter contre les stéréotypes et pour l'égalité entre les sexes. *Etre différent ne veut pas dire inégal : le contraire de différent est semblable. Le contraire d'inégal est égal et non pas semblable. Dit autrement, la différence n'implique pas l'inégalité. Le genre est une construction sociale : il n'existe pas d'essence de la « féminité » ni de la « masculinité », « mais un apprentissage tout au long de la vie des comportements socialement attendus d'une femme ou d'un homme ».*
- **la mixité générationnelle** qui est une des conditions du développement harmonieux pour faire société ;

La place et le rôle des acteurs

La participation des enfants et adolescents

Faire comprendre les enjeux et la complexité des situations vécues, faire prendre conscience aux individus de leur place et de leur rôle possible, leur faire acquérir de l'autonomie afin de maîtriser les situations plutôt que de les subir, être acteur plutôt que consommateur, implique une démarche éducative qui reconnaît à l'enfant le droit de participer à sa propre construction : l'enfant n'est pas un adulte en miniature, mais un être en devenir. L'enfant doit pouvoir exprimer son opinion et participer aux décisions qui le concernent.

L'enfant est un individu à part entière, il agit en fonction de son parcours personnel et il est capable, de prendre des initiatives, de proposer, de faire des choix, de décider, de créer, d'inventer, de refuser...mais

il est aussi capable de prendre part à sa propre évolution intellectuelle, physique et sociale, en faisant référence à ce qu'il connaît et ce qu'il a vécu ou ce qu'il appréhende.

Il peut se situer à l'intérieur d'un groupe, de même qu'il est capable de tenir des engagements.

Le jeu est pour lui une priorité ainsi qu'une méthode d'apprentissage. Connaître, savoir, découvrir, sont autant de besoins que d'envies.

L'enfant acquiert son autonomie à chaque instant de sa vie, au fur et à mesure des étapes par lesquelles il passe :

- il agit sur les évènements en fonction de sa personnalité ;
- il a des opinions et peut remettre en cause l'adulte ;
- il ne forme pas à priori, son jugement en fonction de critères ethniques, de cultures ou de handicaps,
- il a surtout besoin de s'exprimer, de partager, d'être écouté.

Il faut qu'il puisse se situer dans l'environnement et l'espace dans lequel il évolue ; il doit pouvoir prendre en compte les éléments qui détermineront son rythme de vie.

L'accueil du public en situation de handicap

L'accueil du public en situation de handicap répond à la fois à notre volonté de ne laisser personne sur le bord de la route et de construire un monde du vivre ensemble. Il s'agit à la fois d'éviter l'exclusion, l'isolement et de développer des comportements solidaires. Nous avons chacun à apprendre l'un de l'autre, l'accueil du public en situation de handicap est indispensable : nous appartenons à la même communauté. Il s'agit de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité.

Nos temps d'accueil doivent être synonymes de découvertes, d'apprentissages et de rencontres.

Les exigences éducatives issues notamment des valeurs de solidarité réclament l'accès et la participation de tous à des accueils collectifs. Les accueils collectifs de mineurs doivent être un levier pour changer le regard porté par notre société sur le handicap.

Pour accueillir l'enfant en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles, il convient d'établir une fiche d'autonomie, ainsi qu'un projet d'accueil individualisé avec la famille et les différents acteurs des lieux qu'il fréquente. Même si un membre de l'équipe (directeur ou animateur chargé du suivi sanitaire sous l'autorité du directeur) est référent de l'enfant accueilli, il est nécessaire de souligner que les accueils de loisirs ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié.

Les enfants atteints de troubles de la santé seront accueillis au cas par cas. Nous veillerons à garantir :

- L'harmonisation entre les différentes structures d'accueil de l'enfant (écoles, associations)
- Les conditions de sécurité optimales pour l'enfant accueilli et pour les autres enfants
- Le signalement par la famille du niveau d'autonomie de l'enfant (fiche d'autonomie)

Le rôle de l'animateur

L'animateur est dans le faire faire, le laisser faire, le donner à faire et le faire avec, selon les moments de la journée. Il encadre, sécurise répond aux attentes des enfants. Il n'est pas l'ami des enfants, mais un référent. Il a un rôle pédagogique et doit permettre à l'enfant de grandir, de se développer. Il est un partenaire et un soutien pour l'enfant. Il doit être capable de se remettre en cause et d'accepter que l'enfant puisse être différent.

L'animateur doit apporter des outils qui permettent à l'enfant de progresser, en l'informant, en fournissant des exemples ou en proposant des techniques. Il est également un facteur d'équilibre à l'intérieur du groupe, il est un médiateur. Il est aussi le garant des décisions prises démocratiquement.

L'animateur porte les valeurs de l'association et inscrit son action dans le projet éducatif et pédagogique de l'association, par rapport aux enfants et par rapport aux parents. Il fait le lien entre les enfants, entre les parents et les enfants ainsi qu'entre les enfants et la direction.

L'animateur doit utiliser des méthodes pédagogiques conformes au projet mis en place et son domaine d'intervention devra se limiter à son strict champ de compétences.

L'animateur doit travailler efficacement avec ses collègues : les problèmes ou difficultés rencontrés sont abordés lors des bilans de fin de journée ou de fin de semaine.

Un lieu de formation et de responsabilisation pour les animateurs

Il est indispensable pour l'animateur de confronter ses positions avec d'autres, de se tenir au courant des évolutions et des innovations en matière pédagogique et de se former dans le domaine où il intervient.

Nous assurons également depuis quelques années des sessions de formation ou de réflexion en interne de courtes durées (1heure à 2 heures, environ une fois par mois) avec les animateurs (salariés ou stagiaires).

Nous nous engageons à favoriser la formation pour les animateurs salariés de notre association.

Nous rappelons également que tous les salariés qui encadrent nos accueils collectifs de mineurs sont pour l'essentiel des salariés en CDI, sur une convention collective : la sécurité professionnelle des salariés est pour nous gage de la qualité de l'accueil.

Les moyens de fonctionnement

Les équipements

Les 3 bâtiments et les installations de Loisirs et Culture pourront être utilisés en fonction du planning d'occupation. Tout le matériel de Loisirs et Culture (informatique, vidéo, sono, jeux, petits matériels etc.) est également à la disposition de l'Accueil Collectif de Mineurs. Lorsque le matériel est partagé avec d'autres activités de l'association, il devra faire l'objet de réservation.

Des salles d'activités sont spécialement dédiées à l'accueil des maternelles et sont aménagées en coins spécifiques (détente, jeux, activités, espace de repos.).

L'espace extérieur est également mis à disposition (espace jeux, préau, et jardin). Il devra être sécurisé lorsque les enfants sont dans des activités ou jeux extérieurs notamment par la délimitation de l'espace, la fermeture de la porte extérieure et la grille extérieure, ainsi que par la présence suffisante d'encadrement.

Une salle équipée est également réservée au lavage de la vaisselle.

Le secrétariat est également mis à la disposition de l'Accueil Collectif de Mineurs pour ce qui concerne la gestion des inscriptions, et d'une façon générale de toutes les démarches administratives liées au bon

fonctionnement de l'accueil (réservation des bus, des repas, relance des familles pour les dossiers d'inscription, paiement par les parents, etc.).

Les modalités de recrutements de l'équipe d'encadrement

Loisirs et Culture salarie des animateurs qualifiés, dédiés à l'Accueil Collectif de Mineurs, tous en CDI sur une convention collective leur offrant un certain nombre de garanties. La stabilité et la sécurité des salariés est pour nous un gage de qualité. Cela favorise l'engagement et l'intérêt des animateurs pour leur travail et permet de valoriser l'expérience, la formation.

La responsable du secteur enfance pourra proposer en fonction de l'importance des inscriptions à l'Accueil Collectif de Mineurs l'embauche d'animateurs supplémentaires en tant que de besoin. La proposition devra être validée par le Trésorier ou le Président de l'association.

Loisirs et Culture attache une grande importance à la formation des personnels non qualifiés. Pour répondre à cette nécessité de formation, des stagiaires pourront également être recrutés à la condition de respecter les niveaux d'encadrement en fonction du nombre d'enfants avec des animateurs qualifiés.

Les temps de préparation et de concertation des équipes d'encadrement

Pour chaque type d'accueil (périscolaire et extrascolaire), un temps spécifique doit être réservé à l'élaboration des projets pédagogiques, la préparation, la concertation avec les équipes d'encadrement, à faire les bilans (ce qui a marché, les problèmes rencontrés etc...). Ces temps de préparation et de concertation sont indispensables afin d'améliorer l'accueil.

Les moyens financiers

L'Accueil Collectif de Mineurs est une activité subventionnée par la municipalité et la CAF Moselle. Les familles apportent leur contribution en fonction de leur quotient familial.

Pour répondre aux différents types d'accueil, la responsable devra proposer un budget avec deux principales lignes budgétaires :

- l'encadrement nécessaire notamment lorsque celui-ci exige d'augmenter le nombre d'heures effectuées par les salariés du secteur enfance de Loisirs et Culture ou l'embauche d'animateurs supplémentaires ;
- l'achat de matériel de jeux, éducatifs, les sorties, les intervenants etc.

Loisirs et Culture met à la disposition de la responsable du pôle enfance :

- un budget négocié avec la responsable pour satisfaire aux besoins d'encadrement en fonction du nombre d'inscriptions
- un budget négocié avec la responsable pour répondre aux financements des activités (sorties, matériel de jeux ou éducatif, etc....

Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture seront précisés aux parents pour chaque type d'accueil. Ils tiendront compte en premier lieu du rythme de l'enfant et son besoin de repos tout en répondant le plus possible aux attentes des familles. L'accueil collectif de mineurs peut participer aux problématiques de garde des parents, mais en aucun cas apporter toutes les réponses aux difficultés rencontrées par les familles.

Les inscriptions

Les inscriptions préalables sont la règle : les modalités sont précisées dans le projet pédagogique. Le paiement se fait au moment de l'inscription.

Le règlement intérieur

Il n'y a pas de vivre ensemble sans règle : un règlement intérieur sera établi par les responsables de l'accueil collectif de mineurs, en collaboration avec les équipes et le public accueilli.

Les modalités tarifaires

Ne laisser personne sur le bord de la route suppose une politique tarifaire accessible à tous. Pour répondre à cet objectif, Loisirs et Culture propose :

- des tarifs selon le quotient familial ;
- d'étudier au cas par cas les situations les plus difficiles.

Les outils d'information et de relation avec les familles

Le projet éducatif et le projet pédagogique sont à la disposition des familles. Ils ont pour objet d'informer les familles sur les conditions d'accueil et d'encadrement et les activités proposées et de partager avec elles les valeurs portées par l'association ainsi que notre démarche éducative.

L'accueil du périscolaire, des mercredis et des vacances scolaires font l'objet d'une information spécifique sur les conditions d'accueil et d'encadrement et les activités proposées.

La plaquette d'information diffusée largement aux familles et habitants de Montigny lès Metz contribue également à faire connaître Loisirs et Culture et à tisser un lien avec les adhérents et parents d'adhérents.

Chaque adhérent, ou représentant légal pour les enfants adhérents, est invité à participer à l'assemblée générale de l'association. Chaque adhérent peut consulter les rapports d'activité et financier faits pour chaque assemblée générale.

Les dispositifs d'évaluation

Les responsables de l'accueil collectif de mineurs rendront chaque année pour l'assemblée générale un compte rendu exhaustif sur le déroulement des différents types d'accueil, le travail d'équipe et d'encadrement, les inscriptions, ainsi que sur les projets mis en œuvre.

Des bilans intermédiaires seront transmis aux membres du bureau, ainsi qu'à chaque réunion du conseil d'administration.

Il est demandé aux responsables de secteur de réaliser l'évaluation des accueils (ALSH, stages cirque, etc.), et de l'équipe d'animation.

Certes les enjeux sont immenses et nous dépassent largement, mais méditez bien cette légende amérindienne : Un jour, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "*Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !*"

Et le colibri lui répondit : "*Je le sais, mais je fais ma part.*"

Ce projet éducatif a été actualisé par l'organisateur en date du 13 février 2020. Il définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil. Le projet éducatif est porté à la connaissance du directeur et des animateurs avant leur entrée en fonction. Il est communiqué aux représentants légaux des mineurs avant l'accueil de ces derniers.



LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE

LOISIRS & CULTURE/CIRK'EOLE 11 bis & 13 Rue des Couvents - 57950 MONTIGNY LES METZ

☎ 03 87 62 70 96

✉ secretariat@loisirs-et-culture.fr 🌐 www.loisirs-et-culture.fr

N° SIRET : 40188542100016 Code APE : 9499 Z

N° de licences 2è et 3è catégorie : 570019 et 570168